

N°03/2015 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Date de convocation : 26/03/2015
Nombre de délégués présents : 24

Titulaires : 18
Suppléants : 6
Votants : 24

L'An Deux Mille quinze, le deux avril, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à la maison intercommunale de Villefranche d'Albigeois, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Madame Michèle BARRAU-SARTRES

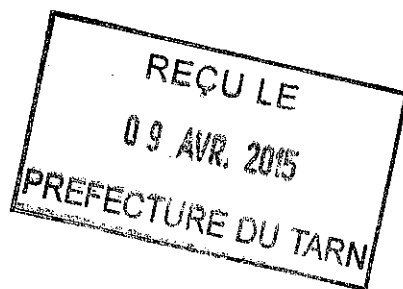
ÉTAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Michèle BARRAU-SARTRES, Anne-Marie ROSÉ, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Damien CHAMAYOU, Jean-Pierre LEFLOCH, Gérard PUECH, Jean-Louis PUECH, Alain SEVERAC, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE, Claude OLIVIER, Henri VIAULES, Guy BORIES, Alain FABRE, Emile GOZE, Alain GRIMAL, Jean-Pierre SOULA.

Suppléants votants : Mesdames, Chantal CAPELLE, Anne-Marie LUGAN, Messieurs, Jean-Louis FABRE, Thierry VIEULES, Philippe DE BEAULIEU, Bruno LALHEUGUE.

ÉTAIENT EXCUSES :

Mesdames, Sandrine SANDRAL, Floriane THOMAS, Isabelle CALMET, Zina KORICHI-CHASSAIN, Sarah LAURENS, Emmanuelle PIERRY, Muriel ROQUES-ETIENNE, Marie-Claude VABRE, Najat DELPEYRAT, Nadège MOGUEN-BOUDET, Claudine MONTELS, Emilie RAYNAL, Messieurs, René CABROL, Éric PUJOL, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Joël MARQUES, Claude ROQUES, Robert ROUMEGOUX, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Sylvain CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian CROS, Bernard TROUILLET, Louis BARRET, Jean-Michel BOUAT, Gérard POUJADE, Michel TREBOSC, Patrick BETEILLE, Thierry DUFOUR, Bernard GRIALOU, Éric GUILLAUMIN, Claude JULIEN, Thierry MALLE, Dominique SANCHEZ, Pierre-Marie SENES.



N°03/2015 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Madame Anne-Marie Rosé, Rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité,

↳ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu à la suite du rapport de présentation joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE :

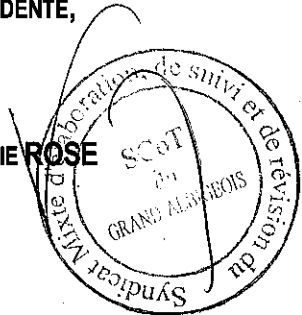
Suffrages exprimés :	24
Pouvoir(s)	0
Majorité absolue	13
Votes favorables	24
Votes défavorables	0
Nuls	0
Abstentions	0

Fait et délibéré
Le 2 avril 2015
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

LA PRESIDENTE,

ANNE-MARIE ROSE



REÇU LE
09 AVR. 2015
PREFECTURE DU TARN

ANNEXE

Délibération n° 03/2015

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

RAPPORT DE PRESENTATION



PREVISIONS D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE POUR 2015

1/ Lancement de la révision du SCOT - actualisation des documents du SCOT et prise en compte des dernières évolutions législatives

L'élargissement du périmètre nécessite d'amorcer un travail d'actualisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement pour tenir compte des 4 nouvelles communes ainsi que de réenclencher une réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Dans le même temps, la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite loi Grenelle II complétée le 26 mars 2014 par la loi ALUR, contraint les Scot d'affiner l'analyse du territoire sur plusieurs thèmes :

- La consommation foncière sur les 10 dernières années afin de justifier les objectifs de la maîtrise de l'étalement urbain,
- La définition d'une trame verte et bleue dans le but d'identifier les espaces naturels contribuant à la diversité écologique. La trame verte et bleue doit définir des « corridors écologiques » propices à la préservation, à la reproduction et aux migrations des espèces animales et végétales.
- La réalisation d'un document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui fixe les orientations relatives aux équipements commerciaux et artisanaux basées sur des critères d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de qualité de l'urbanisme

2/ Suivi de la mise en œuvre du SCOT sur les 48 communes

L'approbation du SCoT du Grand Albigeois, le 12 juillet 2011, a été une étape importante qui marque le passage d'une phase d'élaboration très riche d'enseignements à une phase opérationnelle de mise en œuvre. Tout comme la phase d'élaboration, il s'agit d'un exercice long, certes complexe mais toujours dans le dialogue et la concertation, qui consiste à appliquer et respecter les grandes orientations du SCoT.

Cela passe en partie par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux mais surtout par la mobilisation des acteurs pour inventer ensemble des projets de territoire. Le SCoT n'est donc pas qu'un simple document réglementaire, il est avant tout une ambition commune pour mieux vivre ensemble et développer une culture de la cohérence et une intelligence collective.

Afin d'accompagner au mieux les communes dans leurs procédures d'urbanisme et de mise en compatibilité, la structure technique du Syndicat mixte du SCoT apporte son expertise et tout son conseil.

Les missions sont les suivantes :

- Assister et conseiller les communes pour les aider dans la traduction et la prise en compte des orientations du Scot dans les documents d'urbanisme locaux,

- Suivre les procédures de PLU (ou autre document d'urbanisme local) en tant que personnes publiques associées, chargée d'émettre un avis sur l'arrêt de projet du document prenant la forme d'un arrêté du président après avis du bureau.
- Assistance Technique aux communes et intercommunalités tout au long des procédures pour la prise en compte des orientations du SCOT dans les documents d'urbanisme ainsi que sur des points se rapportant aux projets et autres opérations foncières d'aménagement de type ZAC, lotissements, orientations d'aménagement et de programmation, plans de masse....

3/ Exercice de la compétence SCOT

- ↳ Mesure du niveau de compatibilité des documents d'urbanismes avec le SCOT
- ↳ Instruction des demandes d'avis sur les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux y compris ceux des communes limitrophes au territoire SCOT qui ont l'obligation de consulter le syndicat mixte
- ↳ Suivi des procédures d'élaboration, de révision et de modification des POS PLU et CC et documents supra communaux (PLH, PDU, SCOT, SRCE, SRADDT....) menées par les collectivités du périmètre et des territoires voisins : participation aux réunions, analyse technique et rédaction des avis sur ces dossiers
- ↳ Instruction des demandes d'installation et/ou d'extension commerciales, avant examen en Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ↳ Mise en place d'indicateurs pour mesurer la consommation foncière à travers les informations déclarées aux permis de construire et/ou sur la base de documents cartographiques dès lors qu'un SIG le permettra.
- ↳ Développement, suivi et actualisation d'un site internet dédié au SCOT
- ↳ Relation avec les élus, techniciens communaux et intercommunaux, les services de l'Etat et autres partenaires institutionnels : Région Midi-Pyrénées, Conseil général du Tarn, chambres consulaires,...
- ↳ Contribution aux échanges entre les structures porteuses de SCOT (participation aux comités techniques des réseaux Interscot locaux, métropolitains et nationaux)
- ↳ Gestion administrative et budgétaire du syndicat : préparation des commissions, conseil et bureaux syndicaux, rédaction et traitements institutionnels, préparation et exécution budgétaire, gestion de la communication.

► PREVISIONS BUDGETAIRES 2015

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondront à l'excédent de fonctionnement de l'année 2014 (27 396,08 €) aux participations des Communautés (68 589,92 €) et à la reprise des subventions (3 574,00€).

Les contributions des Communautés seront appelées sur la base de la répartition suivante :

- la Communauté de Communes des **Monts d'Alban du Villefrancois**, à hauteur de 6% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **4 115 €**
- la Communauté de Communes du **Centre Tarn**, à hauteur de 10.7% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **7 339 €**.

- la Communauté d'agglomération de l'**Albigeois**, à hauteur de 83,3% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **57 135 €**.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à **99 560,00 €** et correspondront :

- à la mise à disposition des moyens humains et matériels de la C2A vers le syndicat mixte afin d'assurer le fonctionnement du syndicat, l'exercice de la compétence SCoT et la mise en oeuvre du SCoT (frais de personnel et de siège), pour une année,
- aux frais liés au fonctionnement du syndicat et charges à caractère général (frais d'impression, de communication, de réception, de mission et autres fournitures administratives,...)
- à la dotation aux amortissements des études du SCoT,

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement qui s'élèveront à **105 110,77€** correspondront à la reprise des subventions (3 574,00€) et aux frais d'études (50 000,00€ + 51 536,77€) pour modifier le SCOT selon les lois Grenelle et Alur (extension périmètre, analyse consommation, DOO, TVB,...). Cette dépense inscrite en 2014 est réajustée et reportée sur l'exercice 2015

Cette section est financée par :

- les amortissements soit 20 300,00 € conformément à l'article R 2321-3 du Code général des collectivités territoriales qui dit que les documents d'urbanisme mentionnés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme (SCoT et PLU) sont amortis sur une durée de 10 ans.
- la reprise du résultat antérieur à hauteur de 84 810,77€

Historique des participations des intercommunalités au syndicat mixte du SCoT du Grand albigeois

Intercommunalités	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Communauté d'agglomération de l'Albigeois	C2A	90 492	92 651	65 437	52 050	61 498 €	49 640 €	70 710 €	44 857 €	57 135 €
Communauté de communes du Réalmontais	3CT	8 659	8 884	6 605	5 187	6 207 €	4 947 €	9 083 €	5 762 €	7 339 €
Communauté de communes du Villefrancois	CCMAV	2 696	2 759	2 073	1 709	1 948 €	1 629 €	5 093 €	3 231 €	4 115 €
Communauté de Communes des Monts d'Alban			3 917	2 688	2 075	2 526 €	1 979 €			
Total		101 847	108 211	76 803	61 021	72 179	58 194	84 886	53 850	68 589

